ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

praticiens hospitaliers

Question écrite n° 31967

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les réflexions exprimées par le syndicat national des médecins anesthésistes réanimateurs des hôpitaux non universitaires (SNMAR HNU) concernant la réforme élargissant la demi-journée d'activité d'intérêt général, dont les praticiens hospitaliers bénéficient, à deux demi-journées. Le SNMAR HNU fait remarquer que cette réforme contribue à améliorer l'attractivité du travail et à permettre une éventuelle amélioration de la rémunération. Toutefois, le SNMAR HNU précise que les activités annexes et aléatoires pouvant être effectuées pendant ces demi-journées concernent un nombre réduit de spécialités, et rarement les anesthésistes réanimateurs. Pour améliorer les rémunérations des PH, le SNMAR HNU préconise plutôt une revalorisation directe des débuts de carrière et de l'ensemble de la carrière. Il la remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Données clés

Auteur : M. Denis Jacquat
Circonscription : Moselle (2e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 31967
Rubrique : Fonction publique hospitalière
Ministère interrogé : emploi et solidarité
Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 28 juin 1999, page 3912